



Licenciement economique en arrêt maladie

Par **cimg**, le **27/10/2013** à **19:22**

bonjour.rnEn cdi depuis 14 ans dans un entreprise. je viens de recevoir ma lettre d entretien prealable pour un licenciement pour motif economique.rnJe suis en arret maladie depuis 5 semaines avec peu etre une operation a venir.rnJe suis en train de constituer un dossier avec mon medecin traitant car lui même et le chirurgien m on demandés si il s agissait d une maladie professionnelle.rn...Le liceciement economique peut il etre requalifié en maladie professinnelle meme si la procedure est engagéernet que la descision peu arriver après le licenciement.rn...Les deux mois de preavis peuvent ils m être payés enrnpus de mes indemnités de licenciement malgrès que jernsuis en arrêt maladie.rnFaut il negocier avec mon employeur a ce qu il merndispense d effectuer mon preavis.rnmerci.

Par **moisse**, le **28/10/2013** à **08:23**

Bonjour,rnVous devez aviser l'employeur que vous allez demander à la CPAM la requalification de votre maladie en maladie professionnelle.rnCeci afin de l'obliger à respecter la procédure spécifique au licenciement économique d'un salarié en arrêt maladie professionnelle.rnEn effet la suspension du contrat de travail dans une telle situation rend plus difficile la rupture du contrat même pour un motif économique.rnIl est constant que l'employeur doit tenir compte de cette possible requalification sauf à voir bouleversée et annulée toute la procédure si la CPAM requalifie la pathologie.